

Demande d'autorisation portant sur les stupéfiants ou les psychotropes destinés à un essai clinique pour les établissements pharmaceutiques fabricants ou distributeurs de médicaments expérimentaux

1- Demande sur papier à entête du laboratoire

- Nom et qualité du requérant
- Nom et code de l'étude
- Dénomination et quantité du stupéfiant ou psychotrope
- Fournisseur
- Signature du requérant

2- Délégation de pouvoir du pharmacien responsable dans le cas le où requérant est pharmacien adjoint ou délégué

3- Copie de :

- Certificat d'inscription à l'Ordre des pharmaciens
- Autorisation d'ouverture de l'établissement pharmaceutique délivrée par l'Afssaps
- Protocole
- Autorisation d'essai clinique délivrée par l'Afssaps ou dépôt de demande d'autorisation d'essai clinique

⚠ Si le fournisseur n'est pas une société implantée sur le territoire français, remplir également le formulaire de demande d'importation de stupéfiant.